

Compte rendu CGT de la CAPSO de

SGA-SIMU-DIRISI-EMA

Toulon le vendredi 10 juillet 2020

Bonjour àtous

Ce vendredi 10 juillet 2020, s'est tenue la CAPSO SGA-SIMu-DIRISI-EMA, initialement prévue en avril mais reportées uite à la période sanitaire.

Après lecture de notre liminaire, qui a eu pour unique cible l'administration et sa volonté plus qu'évidente de mettre fin au statut d'ouvrier d'état, les élus CGT ont défendu au mieuxvos intérêts dans le respect de nos critères affichés.

La CGT n'étant pas un employeur, la manière de servir des agents n'est pas pour nous un critère premier dans nos discussions.

La quantité trop faible de postes proposée ne permet malheureusement pas de combler tous les avancements mérités par les agents et de nombreux votes ont dû être demandés en séance pour des arbitrages avec les propositions de l'administration parfois hors solen terme dedéroulement decarrière.

Nous avons réitéré, entre autres, notre volonté de voir regroupées les 2 prochaines CAPSO N et N+1, ce qui aurait deux conséquences favorables. La première, pour l'administration, permettrait de rattraper le retard pris sur le calendrier, la deuxième, pour les personnels, qui verraient leur nomination faite au 01 janvier de l'année concernée.

Les salariés retenus pour les essais, vont être informés au plus vite par leur Direction respective (au plus tard semaine 30 dixit le CMG Tln), les épreuves doivent se tenir dans les 3 prochains mois.

Bonne révisions à tous et le meilleur pour la suite. La

CGT



Déclaration liminaire CGT à la CAPSO de

SGA-SIMU-DIRISI-EMA

Toulon le vendredi 10 juillet 2020

Monsieur le président, mesdames, messieurs

Nous voilà réunis pour cette commission plénière qui, initialement programmée en avril, se déroule finalement aux mêmes dates que l'année précédente. Cette année encore, le ministère reste sourd aux revendications de la CGT d'organiser la campagne d'avancement l'année N-1 et ainsi de nommer la totalité des avancements au 1^{er} janvier.

Déjà pénalisés dans leur déroulement de carrière par un manque flagrant de recrutements combiné à un taux d'avancement dégressif jusqu'en 2021, les personnels payent financièrement le fonctionnement du processus d'avancement qui nomment ceux qui passent et réussissent des essais professionnels à la date de la CAPSOouauplustardle31mars.

Bien évidemment, nous sommes conscients que la crise sanitaire que nous traversons nécessite des mesures extraordinaires dont le but est d'endiguer la propagation du virus et de protéger les personnels ainsi que leur famille.

Depuis le mois de mars et la décision de confinement, si le ministère des armées a pu assurer ses missions et activités, c'est grâce à l'implication sans faille de ses personnels dont les ouvriers de l'état. C'est tout particulièrement vrai au sein du service de santé des armées, en première ligne pour soigner les personnes contaminées par ce virus mais c'est aussi vrai dans l'ensemble de nos établissements ou les PCA ont décelé de nombreux dysfonctionnements.

La récompense de cette dévotion, de cette implication a été le racket des jours RTT imposé par ordonnance de la DGAFP en date du 15 avril, la prime exceptionnelle au sein du ministère des armées portera au mieux son nom tellement elle est cadrée, elle ne sera distribuée qu'à une poignée de personnels.

La CGT le rappelle encore cette année, le déroulement de carrière est devenu le seul moyen pour les personnels de faire évoluer leur pouvoir d'achat, nous allons fêter en octobre prochain un bien triste anniversaire, celui d'une décennie de gel des

salaires.

Non rassasié par cette mesure salariale, le ministère s'attaque depuis fin 2016 au statut d'ouvrier de l'état par la mise en place de groupes de travail visant à faire évoluer les différentes catégories ouvrières.

Ainsi, il ne manque plus que la tenue d'un CTM pour entériner les textes concernant l'avenir du corps des TSO et la professionnalisation des chefs d'équipe.

La CGT l'a rappelé lors des différentes réunions, le texte qui concerne le corps des TSO n'a qu'un seul but, celui de le mettre en extinction. Combiné au décret des 21 professions autorisées au recrutement d'ouvrier de l'état, c'est bien la mort de ce corps qui est de mise car l'intégration ne pourra se faire uniquement pour les ouvriers de l'état par le biais de la promotion sociale. A condition que les employeurs demandent l'ouverture de poste, eux qui sont enclin à recruter des fonctionnaires de catégorie B voire des contractuels.

Le texte qui concerne la professionnalisation des chefs d'équipe pour en faire des managers n'a pas la caution de la CGT. C'est le rôle et la fonction du chef d'équipe que remet en cause le ministère car référent technique et manager, ce n'est pas du tout la même chose.

Faire accepter aux organisations syndicales cette évolution calquée sur le mode privé, c'est l'objectif de DRH/MD d'où les contre parties relatives à l'avancement et à la reconnaissance en niveau II.

Le dernier chantier sur la carrière des ouvriers de l'état risque également de réduire les droits des salariés en matière de déroulement de carrière. Même si le principe de permettre a tous les ouvriers d'accéder au groupe sommital semble alléchant, la réalité sera toute autre et ne profitera qu'à une petite partie de la population ouvrière tout en réduisant le nombre de conditionnants, donc le nombre de poste annuel à l'avancement.

Pire, cette orientation remettra en cause les différentes modalités d'avancement comme l'avancement au choix, à l'ancienneté, l'essai simplifié. Pour la CGT, bien sûr que toutes les professions doivent avoir accès à la hors catégorie mais sans contrepartie, dans le cadre d'un avancement automatique à l'ancienneté avec la possibilité d'avancer plus rapidement sur concours.

C'est l'essence même de son projet de déroulement de carrière fédéral qui permet d'avoir un avancement complet sur l'ensemble de la carrière en plus d'augmentation générale de salaire. Pour satisfaire à ce besoin naturel, le nombre de postes doit être d'un tout autre niveau.

Enfin, sur le déroulement de la campagne d'avancement, il semble que les directions aient tiré les enseignements des pré réunions de l'année passée. Il semble nécessaire du

point de vue de la CGT que la CAPSO joue réellement son rôle, il n'est pas possible que les travaux soient bâclés, que les décisions soient déjà prises en pré réunions d'établissements ou d'ATE et qu'au final, la tenue de la CAPSO ne soit qu'une formalité, que l'instance soit seulement une chambre d'enregistrement.

Les élus CGT interviendront dans les débats pour défendre les critères qui permettent un déroulement de carrière juste et équitable en tenant compte principalement de l'ancienneté des agents, certaines décisions, propositions des employeurs sont de nature à aiguiser des tensions déjà présentes au sein des équipes, des ateliers, des services par les restructurations, réorganisations, déflations d'effectifs subies depuis plus de 10 ans qui malheureusement continuent aussi bien à l'ESID Toulon qu'à DIRISI, pour ne citer qu'eux.

On le voit bien, la politique RH actuelle est mise en place pour éteindre rapidement le corps de Ouvriers d'Etat. Le niveau d'embauche est largement insuffisant vis-à-vis des départs naturels, ce qui empêche fortement l'accomplissement de nos missions de service public aux Armées.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT revendique immédiatement :

- Une embauche OE pour chaque départ OE
- La revalorisation des grilles salariales depuis 10 ans (date du gel de l'indice)
- Un déroulement de carrière OE automatique, sur notre proposition fédérale, avec possibilité d'essais intermédiaires.
- Nous réitérons notre demande de mettre en place deux CAPSO, une première pour les postes hors contingent (formation qualifiante et primo nomination) et une seconde pour les postes et échelons contingentées. Pour exemple au Simu les agents ayant terminés et réussis leur formation qualifiante en décembre 2019 ont été nommés au 1er janvier 2020 pour des postes budgétisés en 2019.
- Nous de mandons le regroupement des 2 prochaines CAPSO, Net N+1, a fin de rattraper le retard pris sur le calendrier prévu, qui s'est accentué avec la crise sanitaire.
- Vu le périmètre des CAPSO, les élus CGT demandent un droit de détachement hors contingent syndical pour effectuer notre mission auprès des agents

Merci de votre attention